

25-06-17 Finances – Comptabilité

Autorisation de programme pluriannuelle – Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Modification autorisation de programme initiale et répartition des crédits de paiement

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 23-03-06 du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté le principe de recours au vote d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements liés à l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024
AP002	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	4 834 341.00 €	2 070 372.37 €	2 763 968.63 €

Par délibération n° 24-03-05 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le bilan annuel 2023 de l'autorisation de programme, a reporté les crédits de paiement non utilisés en 2023 pour un montant de 506 567.76 € sur l'exercice 2024 et révisé le montant total de l'autorisation de programme en le portant à 5 291 167.72 €.

Par délibération n° 25-03-06 du 24 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé le bilan annuel 2024 de l'autorisation de programme, a reporté les crédits de paiement non utilisés en 2024 pour un montant de 226 106.14 € sur l'exercice 2025 sans révision du montant total de l'autorisation de programme comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP Réalisés 2023	CP Réalisés 2024	CP 2025
AP001	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	4 966 281.21 €	1 563 804.61 €	3 176 374.46 €	226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser constatés au CA 2024

Le Maire propose :

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M57,

Considérant que l'avancement des travaux nécessite l'ajustement des crédits ouverts par l'autorisation de programme initiale,

- La révision du montant de l'autorisation de programme en portant le montant total de l'autorisation de programme à 5 058 281.21 €.

En résumé, les ajustements du programme précité valident les crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP Réalisés 2023	CP Réalisés 2024	CP 2025
AP001	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	5 058 281.21 €	1 563 804.61 €	3 176 374.46 €	318 102.14 € dont 226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser

					constatés au CA 2024 Et 92 000 € de CP 2025
--	--	--	--	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les ajustements du programme précité valident les crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP Réalisés 2023	CP Réalisés 2024	CP 2025
AP001	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	5 058 281.21 €	1 563 804.61 €	3 176 374.46 €	318 102.14 € dont 226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser constatés au CA 2024 Et 92 000 € de CP 2025

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Christian SERVANT

La Secrétaire de séance
Michèle BISACCIA, 1^{ère} Adjointe

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 23 juin 2025

25-06-17 Finances – Comptabilité

Autorisation de programme pluriannuelle – Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Modification autorisation de programme initiale et répartition des crédits de paiement

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - BARBE Sylvie JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. JOTHIE à M. BRUNEAU

M. ACHARD à M. DI PAOLO

Mme BARBE à Mme PAPIN

Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme BISACCIA

Publiée le :